

299

E. 209-12

— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de modifier la loi du 8 juillet 1890 sur les **délegués** à la sécurité des **ouvriers mineurs**.

(Nommée le 1^{er} mars 1900.)

MM.

1^{er} BUREAU : VISEUR.

2^e — DÉPREZ. — *M. Savary (Garn)*

3^e — GILLOT. — *Soubane*

4^e — DELPECH.

5^e — BONNEFOY-SIBOUR.

6^e — JULES GODIN.

7^e — FÉLIX MARTIN.

8^e — MONESTIER.

9^e — DEMOLE. — *Président*



1
Séance du 8 Mars

M. Demôle est élu Président. M. Gillot Secrétaire

Bureau d'âge maintenu & fonctionnant.

1^{er} B^{an} = M. Visent a été élu comme étant partisan du
Projet, del qu'il avait été présenté à la Chambre.
est partisan de la distribution de cartes électorales
et du bureau d'isolement. Desir qu les C^{es} soient
représentés par leurs employés dans la salle du scrutin

2^e B^{an} = M. Depruy absent

3^e = M. Gillot favorable

4^e = M. Delpach favorable

5^e = Bonnefoy Sibour absent

6^e = Jules Gadin absent

7^e = Félix Martin favorable

8^e = M. Monnet favorable sous réserve de quelques
points spéciaux

9^e = M. Demôle élu sans condition.

La Commission s'ajourne à mardi une heure
avant la séance.

Le Président

Demôle

Le Secrétaire

Gillot

Séance du 9 Mars.

Présidence de M. Demôle M. Gillot Secrétaire

Les présents Messieurs Demôle, Président,

F. Martin et Gillot. La commission n'étant

pas en majorité s'ajourne à la semaine prochaine
à moins qu'on ne décide le soir de fixer la date.
Le Président Le Secrétaire

Demôle

Gillot

Seance du 30 mars.

Présents M^{rs} Demole, Savary, Martin, Godin
Après échange d'observations le C^{on} décide
d'approuver à la rente 7. Vague.

Les commissaires profiteront de ce délai pour s'occuper
avec les auteurs mineurs de leur département.

M. Demole informe le C^{on} qu'elle est d'avis par le
Sénat d'un projet de loi ^{modifiant la loi de 1878} le 6 avril 1878, et qui n'avait
pas été étudié par plusieurs C^{on} réduits à 3 membres.

Le Président
Demole

Seance du 14 X^{bre} 1900

Président M^r Demole Secrétaire M^r Gallot
Présents M^{rs} Félix Martin, Savary, Godin, Visat
M^r le ministre des Travaux Publics assiste à la Seance.

Le ministre appelle fait rapport des lois précédentes notamment de
la loi de 1890. Il dit tout une garantie de plus dans l'établissement
de la carte électorale et se déclare partisan de la réforme.

M^r Demole explique comment doit être établie la carte électorale
le ministre répond que l'exploitant doit établir la liste électorale
explique le jeu de l'art. 1^{er} de la loi.

M^r Savary présente quelques explications montrant que le mieux n'est
pas l'indivisibilité qui peut être et serait désirable
de voir figurer ou signer sur la carte électorale
pour mieux établir l'identité.

Sur le second point portant le compartiment d'isolement. Le ministre
rappelle qu'à la Chambre le second point n'a donné lieu à aucune discussion
et que lui-même n'a fait aucune objection. Au contraire il voit une sécurité formée

au moment par la création d'un compartiment d'isolement.

M^r le ministre donne lecture d'une circulaire de M^r Lurmel aux
les cabinets d'isolement. M^r Gustin dit que les anglais ont la
cabiné d'isolement. M^r Martin dit que dans la pratique la cabiné
retardera les opérations d'isolement.

Le ministre se déclare partisan de la limitation à deux des expectants
- la salle du vote.

Sur le projet Lurmel le ministre ne croit pas nécessaire de légiférer
sur un cas particulier qui a été la raison du projet Lurmel.

Le ministre, à la suite d'observations présentées par M^r Demole
et autres votés unanimes de la Com^m se déclare consentir au retrait
de ce projet. M^r Savary se déclare très satisfait de cette décision.

Le Président propose de la Com^m de s'ajourner. La

M^r Gustin propose de nommer le rapporteur.

M^r Savary favorable au projet est nommé rapporteur

La séance est levée à 2^h 40

Le Président

Demole

Le Secrétaire

Guillaud

Séance du 11 janvier 1901

Président - M^r Demole

M^r Savary donne lecture de son rapport qui est adopté.

M^r le rapporteur verra le Ministre des Tr^{és} publics qui en a
parcours retenu par décret le projet de loi déposé par M^r Lurmel
Le Com^m a tenu un rendez-vous qui après le dépôt de ce décret

Le Président

Demole

Guillaud

V. Loi 27 Mars 1901

4
Seance 12 X^{bre} 1904

Présents M^{rs} Felix Martin, Secretary - Delpuch, Gillet.
Visé M^r Vassary lit la proposition de loi portant modification à
la loi du 9 juillet 1890 sur les délégués à la détermination des
ouvrages mineurs.

M^r Felix Martin remplace ^{provisoirement} M^r Demole à la Présidence de la Com.
La Com. s'ajourne à quinzaine.

Le Président
Felix Martin

Le Secrétaire

Seance du 28 28 1904

Présidence de M^r Demole

Présents Vassary rapporteur - Godin - Gillet - Felix Martin
Visé M^r Vassary explique la loi en ce qui concerne le nombre
des délégués d'après la nouvelle proposition.

M^r Vassary indique les grandes lignes de son rapport sur lesquelles les
commissaires se sont d'accord. Tous les articles ^{modifiés} nouveaux sont acceptés.
M^r le rapporteur est prié de vouloir bien rédiger son rapport
pour la rentrée de janvier.

Il est décidé que M^r le Ministre des Travaux publics sera entendu, pour l'entendre prochain possible
ou même jeudi.

Le Président

Demole

Le Secrétaire

Delpuch

Seance du 20 Janvier 1905

Présents M^{rs} Vassary, Martin Felix & Gillet, M^r Visé
s'excuse M^r Demole & Godin et autres ont donné leur
assentiment au rapport de M^r Vassary qui en donne lecture. Ce rapport
est approuvé. Il sera déposé au bureau du Sénat à la séance d'après.

Le Président provisoire
Felix Martin

Le Secrétaire
Delpuch

Séance du 12^{br} 1904

M. Desmets

après discussion Satisfaction est donnée en rap. de la chambre sur 2 points -

M. Martin est nommé rapporteur

fructueux

Henry

Séance du 15^{br}

M. Desmets - M. Gardin

M. Martin, lecture de son rapport. Il est adopté.

Le texte proposé en Sénat est le même que celui de 1897, sauf
deux modifications à l'article 4 qui sont satisfaisantes aux observations

de la Commission de la Chambre des Députés